



Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2023
à 20h00, à la salle Polymatou à Bevaix

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Correspondance.
3. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement et supplémentaire de CHF 54'500.- pour le remplacement du système de contrôle des processus à la STEP de Saint-Aubin-Sauges.
4. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 100'000.- pour le changement des UV de la station de pompage d'eau potable du Pontet à Saint-Aubin-Sauges.
5. Rapport intermédiaire de la commission financière relatif au taux d'activité (de rémunération) des conseillers communaux.
6. Informations du Conseil communal.
7. Résolutions, interpellations et questions écrites.

Mme A. Hessler-Wyser, présidente, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à chacun·e. Elle explique que cette séance a lieu exceptionnellement à Bevaix car la salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges n'est pas disponible ce jour. Elle demande à chacun·e de parler fort et distinctement.

1. Appel nominal

Mme M. Petitpierre procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant·e·s mentionné·e·s ci-dessous.

Excusé·e·s :

Mme Sandra Berger, excusée, remplacée par M. Laurent Francey
Mme Donatella Vantaggio, excusée, remplacée par M. Pierre Pringalle
M. Jean Fehlbaum, excusé, remplacé par M. Pierre-Alain Clerc
Mme Zoé Nater, excusée, remplacée par M. Domenico Camarda
M. Yann Steiner, excusé, non remplacé.

Les deux questeurs étant absents, Mme Z. Nater est remplacée par M. M. Ignoto et M. Y. Steiner est remplacé par M. G. Pierrehumbert.

Présent·e·s : 40 présent·e·s, 39 votant·e·s, la majorité est à 20 voix.

Mme A. Hessler-Wyser demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée.

Aucune demande de modification n'est proposée.

2. Correspondance

Mme A. Hessler-Wyser donne lecture d'un courriel reçu de la part de Madame Valérie Labis concernant des nuisances diurnes et nocturnes dans la commune, qui a été adressé au Conseil communal mais qui a demandé à ce qu'il soit transféré au Conseil général. Elle précise à l'assemblée que plusieurs échanges ont déjà eu lieu entre Mme Labis et la commune. Elle demande au Conseil communal s'il souhaite ajouter quelque chose ?

M. F. Del Rio : « *À part le fait que nous allons mener une enquête sérieuse et qu'il n'y a pas de chantier à notre connaissance la nuit, voilà.* »

M. J.-D. Divernois : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, à la Crêt-de-la-Fin, il y a effectivement des travaux, il y a une maison qui s'est fait démolir, où il va se reconstruire un bâtiment et je crois que les CFF, toutes ces dernières semaines, ont fait des travaux de nuit pour remplacer les galets. Donc entre, peut-être, l'immeuble de jour et la nuit les CFF, c'est vrai qu'il y avait toutes des bennes qui étaient, autant à Saint-Aubin-Sauges qu'à Bevaix, là ces derniers temps, ils ont des machines qui gratouillent tous les cailloux, enfin, les CFF sont obligés de faire ce qu'il faut et je sais que le bruit porte, mais voilà, ça ne va pas durer ces travaux.* »

Mme A. Hessler-Wyser : « *Alors j'ai déjà répondu à cette dame, je peux reprendre contact avec elle pour lui expliquer qu'il y a des travaux qui ne sont pas de notre fait mais qui sont des travaux des CFF et qu'on a aucune emprise là-dessus.* »

Mme A. Hessler-Wyser donne lecture d'un second courrier reçu de la part de l'association romande des maîtres d'ouvrages d'utilité publique pour annoncer la 5^e journée romande des collectivités pour le logement d'utilité publique. Le Conseil général est cordialement invité à cette journée. Ledit courrier sera transmis par courriel à l'ensemble des membres du législatif.

3. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement et supplémentaire de CHF 54'500.- pour le remplacement du système de contrôle des processus à la STEP de Saint-Aubin-Sauges

M. M. Rognon : « Madame la présidente, le système de contrôle des processus, qui est aussi appelé la supervision, c'est un outil-métier qui est nécessaire pour des infrastructures comme les réseaux d'eau ou aussi les stations d'épuration. Vous aviez déjà voté un crédit pour la supervision du réseau d'eau potable et c'est exactement le même système. La supervision de la STEP de Saint-Aubin-Sauges est arrivée à la fin de sa durée de vie technique et il est nécessaire de la renouveler. Le Conseil communal a opté pour une variante en ligne donc qui nous permet d'héberger le système chez le fournisseur directement, moyennant une licence annuelle. Cette manière de faire nous permet de garder une certaine flexibilité dans le cadre de la réalisation des futures infrastructures. Je n'ai pas grand-chose d'autre à ajouter, je reste à votre disposition si vous avez des questions. »

M. J. Panes : « Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, tant la commission financière que le groupe PLR ont étudié attentivement le rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement et supplémentaire de CHF 54'500.- pour le remplacement du système de contrôle des processus à la STEP de Saint-Aubin-Sauges. Si nous déplorons l'obsolescence programmée du précédent système de contrôle des processus, nous ne pouvons que souscrire à son remplacement. Les risques de panne et de déversement d'eaux usées dans le lac, ainsi que les nombreuses heures supplémentaires requises pour une surveillance manuelle, nous ont convaincu d'accepter ce rapport qui a également l'avantage de nous maintenir indépendants vis-à-vis des prestataires pour le futur de nos STEP. Le groupe PLR s'est donc unanimement prononcé en faveur de cet arrêté et vous invite à faire de même. Merci de votre attention. »

Mme Ch. Wermeille : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif à cette demande de crédit. Il remercie le Conseil communal pour la clarté du rapport et il salue la recherche de solutions des plus avantageuses et qui assurent néanmoins l'épuration adéquate des eaux usées. Le groupe des Verts soutiendra à l'unanimité cette demande de crédit. »

M. L. Affolter : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le parti Socialiste a pris connaissance de ce rapport et en remercie ses auteurs. S'agissant d'une demande indispensable au devoir de contrôle de notre STEP principale de Saint-Aubin-Sauges, donc elle est appelée à devoir fonctionner un certain nombre d'années, nous l'approuvons sans réserve. À mentionner le travail de ces multiples appels d'offres afin de sélectionner une solution viable pour un minimum d'investissement financier. Merci. »

Mme M. Petitpierre : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, lors de sa séance de préparation, le Groupement a étudié ce dossier avec attention et a surtout relevé l'importance et la pertinence de ce remplacement. Il acceptera ainsi cette demande de crédit et remercie le Conseil communal pour la rédaction de ce rapport. »

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement et supplémentaire de CHF 54'500.- pour le remplacement du système de contrôle des processus à la STEP de Saint-Aubin-Sauges est accepté à l'unanimité.**

4. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 100'000.- pour le changement des UV de la station de pompage d'eau potable du Pontet à Saint-Aubin-Sauges

M. M. Rognon : « Madame la présidente, le puits artésien, qui fournit la station du Pontet et puis le village notamment de Saint-Aubin-Sauges en eau potable, est doté de lampes UV. Ces lampes UV ont pour fonction de veiller à la qualité de l'eau de boisson. Ces lampes UV sont aussi arrivées au terme de leur durée de vie technique et il est nécessaire de les changer. Au vu de la place à disposition dans la station, le Conseil communal a opté pour des lampes qui sont moins énergivores mais plus gourmandes en matière d'espace. Ça permettra donc d'abaisser la quantité d'électricité consommée vu que ce sont des lampes qui fonctionnent quasiment 24h/24. En restant à disposition pour tout complément. Merci. »

M. S. Lutz : « Madame la présidente, chers collègues, le groupe PLR accepte à l'unanimité cette demande de crédit de CHF 100'000.- avec espoir que la durée de vie de ces deux nouvelles lampes UV soit aussi longue que le fut le Crédit Suisse avec tout de même une fin moins brutale. Merci. »

Mme M. Tenot Nicati : « Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, tout d'abord, nous remercions le Conseil communal pour ce rapport bien préparé qui nous amène aux conclusions suivantes qui ressemblent un petit peu à celles du parti PLR : il va de soi que nous allons accepter à l'unanimité le crédit d'engagement proposé, en espérant que la durée de vie des deux nouvelles lampes UV sera aussi longue que la durée prévue par la LFinEC pour leur amortissement, soit de 33 ans au lieu des 25 ans pour les précédentes. En vous remerciant pour votre attention. »

M. D. Camarda : « Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, nous remercions le conseiller communal pour ce rapport relatif à cette demande de crédit de CHF 100'000.- pour le changement des UV de la station de pompage du Pontet à Saint-Aubin-Sauges et le groupe Socialiste soutiendra à l'unanimité cette demande de crédit. »

M. O. Porret : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement a pris connaissance du rapport et acceptera cette demande de crédit à l'unanimité. Merci. »

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 100'000.- pour le changement des UV de la station de pompage d'eau potable du Pontet à Saint-Aubin-Sauges est accepté à l'unanimité.**

5. Rapport intermédiaire de la commission financière relatif au taux d'activité (de rémunération) des conseillers communaux

M. Th. Rothen : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, lorsque le 15 novembre 2021, votre Conseil a confié la tâche à la commission financière de fixer des objectifs au Conseil communal afin de décider, ou pas, de la reconduite de l'augmentation de leur taux de rémunération, j'étais loin d'imaginer dans quelle galère la commission devait s'embarquer. De séance en séance, avec des idées naissantes vite abandonnées, avec des discussions parfois sans fin, c'est, forcée par les délais, que la commission a finalement mis en place des éléments concrets qui puissent éventuellement aller dans le sens de la demande qui lui a été faite. Nous vous transmettons ce soir ce rapport intermédiaire afin que vous soyez toutes et tous informé.e.s de la méthode finalement retenue et surtout sur le fait que nous devons prendre une décision lors de notre séance de septembre afin de ne pas nous retrouver dans une situation ubuesque durant la première moitié de l'année 2024. Je vous rappelle que l'augmentation du taux de rémunération a été décidée pour 2022 et 2023, pas pour 2024. Donc il faut que l'on donne réponse claire à notre Conseil communal pour 2024. Nous entendrons

avec intérêt vos remarques mais nous devons vous rendre attentifs au fait que les délais ne nous permettront probablement pas de mettre en place une solution alternative à celle qui vous est proposée ce soir. Merci. »

Mme A. Hessler-Wyser : « Merci bien, je pense qu'on peut ouvrir vraiment la discussion sur cette thématique. Est-ce qu'il y a des commentaires, des suggestions ou des questions de votre part ? Ça n'a pas l'air d'être le cas. C'était un rapport d'information, on vous rend attentifs au fait qu'il faudra vraiment que nous soyons fixés au mois de septembre de cette année. »

6. Informations du Conseil communal

M. H. Assumani : « Une information concernant les travaux au Cercle scolaire des Cerisiers. Il n'y a pas longtemps, il y a eu un recours à l'encontre du Cercle. Ce recours a été rejeté et les travaux vont commencer pendant les vacances de Pâques et vont durer 18 mois. Le Cercle a déjà informé les élèves, les enseignants, les parents et surtout les voisins proches des travaux. Une deuxième information : dans le cadre des 5 ans de la fusion, la commune de La Grande Béroche a offert trois représentations de théâtre du « Procès de 1848 » à la population. Il y a une représentation qui va se passer demain pour les élèves de 10^e année des Cerisiers et puis le 30 de ce mois aussi, il y aura une deuxième représentation pour la population et puis une troisième aura lieu le 5 mai. C'est à la salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges, il y a encore de la place, vous avez reçu une information par mail, vous pouvez vous inscrire et puis, dans la foulée, le 30 mars, il y a le bouquet pour la grande salle, il y a un petit apéro. Une troisième information qui concerne le projet MAÉ : comme vous le savez, la commune de La Grande Béroche faisait partie des trois communes qui devaient travailler sur le projet pilote MAÉ. Ce projet, cela fait maintenant une année qu'on y travaille et la Commune devait quand même rendre une copie à la fin de l'année 2022. Étant donné que l'on a eu pas mal de soucis pour finaliser ce qu'il y avait à faire avec, au niveau des ressources humaines, on n'avait pas de personnel pour travailler pour le rapport et on avait aussi le problème au niveau financier. Donc ce projet, on y a travaillé un petit coup mais on l'a mis en stand-by. On a quand même rendu une copie au Canton mais qui n'a pas pris sa décision aujourd'hui, on va encore y retourner mi-avril pour discuter avec le Canton pour voir si on continue le projet ou pas, mais actuellement il y a toujours les trois projets de Neuchâtel, La Grande Béroche et Val-de-Ruz qui sont encore en route. Et puis, pour La Grande Béroche, il y avait quand même un souci au niveau des financements par rapport aux chefs de projet, chose que le Canton nous a garanti qu'on aura ce financement pour les chefs de projets pour pouvoir affiner le projet et, l'année prochaine, je viendrai avec un rapport auprès de votre autorité pour pouvoir demander s'il faut mettre en place ce projet ou pas. Merci Madame la présidente. »

M. T. Egger : « J'en profite pour rebondir, merci Hassan. Effectivement, la plupart d'entre vous a répondu concernant le bouquet qui aura lieu jeudi 17h sur site. Je vous dis juste qu'il y a au moins 60 personnes qui sont attendues, notamment au niveau des entreprises et notamment une large participation du Conseil général, merci. Donc vous connaissez la zone, peu de places de parc à disposition, notamment les seules places de parc sont squattées par le parc du chantier, donc voilà. On ne va pas mettre en place une signalisation spécifique mais effectivement, si vous vous y rendez en voiture, peut-être utiliser les autres parkings à disposition, notamment au centre de Gorgier ou bien en périphérie. Et puis juste encore une information à ce sujet-là, grosso modo 17h, ce ne sera pas long à priori, visite de l'entier de la boîte, la boîte sans fenêtres, ce n'est pas chauffé donc c'est une boîte à courants d'air mais il n'annonce pas trop froid, je viens de regarder, donc visite de l'ensemble du site et puis ensuite apéro mais grosso modo vers 18h30 on devrait déjà avoir terminé. Merci. »

M. Th. Pittet : « Petite information concernant les finances, donc le bouclage des comptes est en route, il touche gentiment à sa fin, il y a encore des écritures de réglage qui sont en train de se faire, enfin « réglage », cela veut dire qu'il faut marquer les amortissements, toute une série d'écritures techniques. La fiduciaire qui fait le contrôle des comptes va passer à la commune la deuxième semaine du mois de mai. Ils sont invités et c'est réservé et la commission financière a déjà réservé ces dates pour faire le contrôle de ces comptes donc on pourra, comme prévu et comme le demande la loi, vous les présenter avant le milieu de

l'année, c'est-à-dire à la séance du mois de juin. Peut-être encore une petite information concernant le dicastère de la sécurité : le travail avance bien, il était prévu, concernant la stratégie de parcage et la stratégie des zones, notamment des zones 30 km/h à La Grande Béroche, qu'un projet complet vous soit présenté après avoir été soumis à la COTECH, certainement à la rentrée scolaire du mois d'août à la première séance qui je crois est au mois de septembre. Voilà, merci pour votre attention. »

M. M. Rognon : « *Une dernière information très légère, qui est ici à votre disposition, le journal des Vignolants pour tous ceux qui y sont adeptes. Il y a des articles très intéressants à l'intérieur. »*

7. Résolutions, interpellations et questions écrites

M. Th. Rothen : « *Petite interpellation, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, vous connaissez peut-être le Gala Max, le repas de soutien des sections juniors de Neuchâtel-Xamax. Il est d'usage que certaines personnes soient invitées lors de cette manifestation par les entreprises, par des tiers. L'État de Neuchâtel s'est inquiété de la situation puisque le prix de cette manifestation a pris l'ascenseur et a finalement demandé à ses fonctionnaires de ne pas accepter des invitations parce que le montant que ça représente dépasse ce qui est un cadeau, une marque d'attention usuelle. Alors j'aimerais juste savoir si la commune de La Grande Béroche s'est posé la question et si elle a pris une position par rapport à ça ? »*

M. M. Rognon : « *Oui effectivement le Conseil communal a longuement débattu de cette question-là. Donc comme mentionné, le Gala Max c'est le repas de soutien de la section junior mais c'est aussi une occasion d'échanges qui est prisée et privilégiée entre les acteurs économiques et le pouvoir public. Et, pour cette raison, le Conseil communal a tout de même décidé de limiter le nombre de collaborateurs et des représentants de l'exécutif qui participeraient à cet événement. Voilà la décision qui a été prise. »*

M. S. Lutz : « *C'est-à-dire combien de membres, cinq ? »*

M. M. Rognon : « *Officiellement, il y a un membre du Conseil communal qui y participera, ce sera moi. »*

M. A. Peco : « *Madame la présidente, j'ai une question par rapport à la dernière séance, il y avait une correspondance qui n'a pas été lue mais que vous avez juste annoncée, est-ce qu'elle sera mise, j'ai vu qu'elle n'était pas sur le site internet, est-ce qu'elle sera mise dans un PV ? »*

Mme A. Hessler-Wyser : « *Oui, je vais la transmettre pour le PV. »*

La parole n'étant plus demandée, **Mme A. Hessler-Wyser** lève la séance à 20h35.

La rédactrice du procès-verbal

Elisa Coucheman
Adjointe au chancelier

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Aïcha Hessler-Wyser

Le secrétaire,
Jean Fehlbaum

La Grande Béroche, le 2 mai 2023